

Classe TPS

Pour les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 août 2022

cas n°1:

en classe de TPS dans son école de secteur, sous réserve de place disponible. Merci de cocher la case. Une rencontre avec le directeur de l'école de secteur vous sera proposée avant de finaliser votre inscription scolaire.



Pour les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 août 2022

cas n°2:

une classe dédiée aux élèves de moins de 3 ans (nés en 2022) ouvre en septembre 2024 à l'école maternelle Saint-Exupéry, ouverte à tous les enfants de la commune, cochez la case si vous souhaitez que votre enfant puisse intégrer cette classe. Expliquez ci-dessous le(s) motif(s) de votre choix d'une scolarisation précoce:



Signature des parents

Je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce document et m'engage à signaler à la Plateforme Famille tout changement qui interviendrait au cours de l'année ainsi que toute annulation d'inscription.

J'accepte la mise à jour automatique de mon quotient familial par l'Espace Famille

En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard « des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant».

Je certifie sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée avec l'accord du 2^{ème} parent.

SIGNATURE DU OU DES RESPONSABLES LEGAUX :

Date :/...../.....